

Arrondissement de

TOUL



Canton de
TOUL NORD

PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
Du 29 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil municipal de la Commune de LUCEY, étant réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence du Maire, Monsieur Vincent MARTIN, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents : Vincent MARTIN, Didier POIROT, Alain CHRETIEN, Patrick WERNER, Olivier ANDRÉ, Mireille VINCENT, Thierry VALENTIN, Marie-France PRÉVOT, Adeline PIREAUX, Elodie DIEUDONNÉ, Géraldine AMIRALT
Etaient excusés : Elodie PRINTZ (procuration à Vincent MARTIN), Christophe MEHAT (procuration à Mireille VINCENT), Marie DELEFORTRIE (procuration à Patrick WERNER).

Était absent : David DEMARET

Secrétaire de séance : Didier POIROT

17-2022 Election 2^{ème} Adjoint au Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Vu la démission de Alain CHRETIEN du poste de 2^{ème} Adjoint au Maire en date du 31/05/2022,

Un appel à candidat est fait. Thierry VALENTIN se présente.

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

2^{ème} Adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 8

A obtenu :

–M. Thierry VALENTIN, 9 voix, neuf voix

✓ M. Thierry VALENTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint.

18-2022 Consultation Création d'une réserve incendie

Depuis plusieurs mois, la création d'une réserve incendie est à l'étude.

Dans un premier temps, la commune a souhaité mettre en place une réserve d'eau de 150M3 pour répondre aux besoins liés aux réserves d'eau incendie nécessaires au SDIS dans le cadre de leurs interventions.

Suite à une étude des sols, des difficultés liées à la présence de nappes phréatiques dans les sous-sols ne permettent pas cette technique sans engager de frais exorbitants de conservation des ouvrages.

La commune a donc décidé de modifier son projet initial et de le remplacer par la mise en place d'une bache de 120 M3 utiles. Cette prestation a été très utilisée en particulier par les maîtres d'ouvrage publics des communes environnantes.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée auprès de 4 entreprises selon le même cahier des charges. 3 entreprises y ont répondu.

SOCIETE	NOM	Montant € TTC
SOCIETE OFTP	Mr O. PIERRON	33 588,00
SOCIETE BNM'S TP	Mr B. SEGAULT	49 860 ,00
SOCIETE LINGENHELD	Mr T. MILANDRI	62 288.34

La comparaison des offres au 29 juin 2022 révèle que l'offre de la société OFTP est moins disante que celle de la société BNM'S et LINGENHELD.

Après vérifications, il apparaît que les tarifs transmis correspondent aux prix fournisseurs. En raison des fortes évolutions mensuelles des prix dues à un contexte économique difficile, sortie de crise sanitaire et événements en Ukraine, les 3 offres remises sont comparables, sauf pour ce qui concerne le coût de la bache.

Le conseil Municipal, après délibération,

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise OFTP pour un montant de 33 588€ TTC
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

19-2022 Subventions aux associations 2022-2

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide d'octroyer les subventions aux associations pour l'année 2022 comme suit :
 - MJC de Lucey : 2 500.00€
 - Union Jeanne d'Arc « La Clique » : 2798.00€
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

20-2022 Création de poste d'Adjoint technique

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de créer un poste d'Adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 4h pour la période de 11 juillet au 31 août 2022 avec pour missions, l'entretien des salles des fêtes (St Jean, Jeanne d'Arc et Michel SIMONIN).
- Décide créer un poste d'Adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 8h à compter du 1^{er} septembre 2022, avec pour missions, l'entretien des salles des fêtes (St Jean, Jeanne d'Arc et Michel SIMONIN).
- Charge le Maire de procéder au recrutement.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

21-2022 Création de poste de Rédacteur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu la radiation des cadres de l'agent en poste fixé au 31/08/2022,

Vu la possibilité de recrutement par voie de mutation d'un nouvel agent au 08/08/2022,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de Rédacteur en doublon du 08/08/2022 au 31/08/2022 afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide la création du 8 août au 31 août 2022 d'un poste de Rédacteur à temps non complet à hauteur de 21/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.